

B6-LABELS, CERTIFICATIONS ET AUTRES DISTINCTIONS

LES LABELS, CERTIFICATIONS ET AUTRES DISTINCTIONS INFORMENT L'ACHETEUR SUR LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE OU SOCIALE D'UN PRODUIT OU D'UN SERVICE. CETTE FICHE PRÉSENTE LES PRINCIPALES DISTINCTIONS CITÉES DANS CE GUIDE – SANS PROPOSER DE CLASSIFICATION. LE SITE DE LA FONDATION SUISSE POUR LA PRATIQUE ENVIRONNEMENTALE PUSCH POURRA ÉGALEMENT RENSEIGNER LE LECTEUR, PUISQU'IL PROPOSE UNE BASE DE DONNÉES AINSI QU'UNE ÉVALUATION DES LABELS RÉGULIÈREMENT REMISES À JOUR > WWW.LABELINFO.CH. VOIR ÉGALEMENT LA PLATEFORME SUR LES [ACHATS RESPONSABLES](http://WWW.NACHHALTIGEBESCHAFFUNG.ORG) DU SECO > WWW.NACHHALTIGEBESCHAFFUNG.ORG



B6-LABELS, CERTIFICATIONS ET AUTRES DISTINCTIONS

PRINCIPAUX TYPES DE DISTINCTIONS

Le tableau ci-dessous définit les principales «distinctions» qu'une entreprise ou un produit peut présenter en rapport avec le [développement durable](#). Ces dernières sont regroupées en quatre types :

Type	Explications	Exemples
Certification d'entreprise	Distingue un système de gestion conforme à des procédures établies par une norme. Une certification n'atteste pas, en principe, que l'entreprise atteint telle ou telle performance (par exemple une teneur maximale en substance toxique). Mais elle implique le respect de la législation et des mécanismes qui le garantissent.	→ Certification ISO 14 000, basée sur la norme de management environnemental ISO 14 001
Label	Distingue des produits répondant à un cahier des charges établi selon des critères précis. Les labels présentés dans ce guide incluent des critères concernant un ou plusieurs des aspects suivants: > respect de l'environnement lors des phases de production, d'utilisation et/ou d'élimination > qualité des matériaux et substances utilisés > sécurité des employés lors de la fabrication et des utilisateurs/consommateurs lors de l'utilisation > respect de normes relatives aux conditions de travail > provenance des matières premières et/ou lieu de fabrication. L'obtention d'un label passe, en principe, par un contrôle effectué par un organe indépendant (l'indépendance du contrôle garantissant sa fiabilité).	→ Blauer Engel → FSC 100 % → Nordic Ecolabel → Bio Suisse → Energy Star
Code de conduite ou lignes directrices	Correspond à un ensemble de principes relatifs à divers aspects tels que l'éthique dans la conduite des affaires commerciales, les conditions de travail chez les fournisseurs, la protection de l'environnement lors de la fabrication, etc. Les entreprises s'engagent sur une base volontaire à respecter ces principes. Il n'y a donc pas toujours de système de contrôle effectué par un organe indépendant.	→ Global Reporting Initiative (GRI) → Clean Clothes Campaign
Indice	Présente une indication précise sur un/plusieurs paramètres liés au produit, qui doit permettre de l'évaluer ou de le comparer selon ce/ces paramètres (par exemple, la consommation énergétique).	→ EtiquetteEnergie

La liste jointe à cette fiche ne tient pas compte des labels liés spécifiquement à une marque commerciale, et créés par une entreprise sur la base d'un cahier des charges interne.

Elle présente les principaux labels utilisés à ce jour et n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Pour chaque distinction de la liste, les informations présentent l'organisme responsable (entité émettrice et gestionnaire), le type de critères exigés ainsi que le champ d'application. La notion de contrôle étant primordiale, une indication mentionne si l'on parle d'une distinction :

- **avec contrôle indépendant**: contrôle effectué par un organisme indépendant et accrédité par l'entité gestionnaire pour conduire des audits
- **basée sur un référentiel commun sans contrôle indépendant**: aucun contrôle n'est effectué par un organisme indépendant. L'entité émettrice peut éventuellement effectuer des contrôles, sur la base d'un rapport rédigé et publié directement par l'organisme adhérent. Exemple: une entreprise adhérent au Pacte Mondial rédige un rapport illustrant ses engagements. La pertinence et la cohérence de ce dernier seront «surveillées» par un organe du Pacte Mondial.

Ces symboles indiquent que les distinctions présentées dans cette fiche prennent en compte :

→ des critères environnementaux



→ des critères sociaux



→ une provenance locale



POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

CERTIFICATIONS



EMAS

Organe responsable: Commission Européenne

Description: norme européenne définissant une approche volontaire basée sur l'amélioration continue des performances environnementales. Les exigences touchent à la mise en place d'un **système de management environnemental (SME)**. L'«Eco Management and Audit Scheme» (EMAS) prend en compte les aspects liés aux achats, aux pratiques des sous-traitants et fournisseurs, aux modes de transport, aux produits et à leurs impacts sur la **biodiversité**. Ce système de vérification européen reconnaît explicitement la norme ISO 14 001 depuis la parution de sa seconde version.

Champ d'application: systèmes de management environnemental (SME)

> www.ec.europa.eu/environment/emas

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



ISO 14 001¹

Organe responsable: ISO (Organisation Internationale de Normalisation)

Description: la norme ISO 14 001 définit les exigences relatives à un système de management environnemental (SME). L'objectif pour les organismes certifiés est de réduire au minimum les impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement et d'améliorer en permanence leurs performances environnementales. Cette norme définit un cadre pour atteindre les objectifs fixés par les entreprises. La seule contrainte sur le contenu est le strict respect de la législation environnementale. Le périmètre sur lequel porte la certification doit être défini à l'avance; il peut concerner un ou plusieurs sites de l'organisme ou sa totalité. Les objectifs définis doivent être communiqués à l'interne et à l'externe. À noter que l'ISO n'audite ni n'évalue les SME. L'audit et la certification des systèmes de management sont réalisés indépendamment de l'ISO. Par conséquent, le logo de l'ISO ne paraît pas sur les certificats selon l'ISO 14001. Étant donné que l'ISO 14001 est une norme de système, une certification ISO 14001 ne doit en aucun cas être présentée d'une façon qui pourrait être interprétée comme indiquant la certification d'un produit ou d'un service.

Champ d'application: systèmes de management environnemental (SME) > www.iso.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



OHSAS 18 001²

Organe responsable: Occupational Health & Safety Advisory Services

Description: la norme OHSAS 18 001 a été créée en 2001 par le système de santé public du Royaume-Uni (National Health Service). Elle fournit aux entreprises un support d'évaluation et de certification de leur système de management basé sur des critères relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Le but est de créer un environnement professionnel plus sain et plus sûr.

Champ d'application: gestion de la santé et de la sécurité au travail > www.ohsas.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



¹ Le logo de l'ISO est une marque déposée. L'utilisation du logo de l'ISO a été gracieusement autorisée par l'ISO.

² L'autorisation d'utiliser le logo de l'OHSAS 18 001 ne nous a malheureusement pas été accordée.



SA 8000

Organe responsable: Social Accountability International (SAI)

Description: la norme SA 8000 a été créée en 1997 par l'ONG Social Accountability International (SAI). Ses critères sont basés sur les conventions de l'[Organisation Internationale du Travail \(OIT\)](#), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention des Nations Unies pour les droits des enfants. Les contrôles sont effectués par des organismes indépendants, accrédités par SAI. SA 8000 est l'une des seules normes exigeant des conditions de travail décentes. Elle demeure peu répandue à ce jour (en juin 2007, seules 1373 infrastructures bénéficiaient de cette certification dans le monde).

Les 9 éléments couverts par Social Accountability 8000

- Travail des enfants
- Travail forcé et obligatoire
- Hygiène et sécurité
- Liberté syndicale et droit de négociation collective
- Discrimination
- Pratiques disciplinaires
- Temps de travail
- Rémunération
- Système de gestion

Champ d'application: conditions de travail décentes > www.sa-intl.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



World Fair Trade Organization

Organe responsable: World Fair Trade Organization (WFTO)

Description: anciennement appelée IFAT (Association Internationale du Commerce Équitable), l'Organisation mondiale pour le commerce équitable regroupe des organismes (artisans, agriculteurs, producteurs, etc.) devant respecter les 10 normes suivantes:

- Création d'opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés
- Transparence et crédibilité
- Extension de compétences
- Promotion du [commerce équitable](#)
- Paiement d'un prix juste
- Égalité des sexes
- Conditions de travail décentes
- Respect de la convention des Nations Unies sur les droits des enfants
- Environnement (application de méthodes responsables de production)
- Relations commerciales (tenir compte du bien-être social, économique et environnemental des petits producteurs).

L'organisation est présente dans 70 pays, avec des bureaux locaux. Tous ses membres ont adhéré aux Standards ainsi qu'aux Principes et Code de pratique de WFTO.

Champ d'application: producteurs respectant les principes du commerce équitable

> www.wfto.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



CODES DE CONDUITE OU LIGNES DIRECTRICES



AccountAbility 1000 (AA1000)

Organe responsable: AccountAbility

Description: les principes d'AccountAbility 1000, centrés sur la notion de responsabilité des entreprises, sont issus d'un réseau international (entreprises, institutions publiques et ONG) fondé en 1995. Ils sont repris dans trois normes fournissant des critères de référence pour les entreprises:

- principes de responsabilité (AA1000APS)
- engagement des parties prenantes (AA1000SES)
- missions d'assurances (AA1000AS)

Ces normes permettent de souligner les performances des entreprises sous l'angle des critères éthiques et sociaux – en mettant l'accent sur les concepts de responsabilité sociale et de transparence, ainsi que sur la prise en compte des besoins et des aspirations des partenaires.

Champ d'application: performances éthiques et management social des entreprises
> www.accountability21.net

Contrôle: référentiel commun sans contrôle indépendant



Business Social Compliance Initiative (BSCI)

Organe responsable: Business Social Compliance Initiative

Description: le code de conduite BSCI a été élaboré par l'organisation à but non lucratif du même nom, issue en 2002 de l'association du commerce européen Foreign Trade Association (FTA). La BSCI propose un système de management social visant à améliorer les conditions de travail des entreprises et de leurs fournisseurs. Les lignes directrices BSCI s'appuient sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, la déclaration des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte Mondial. Les membres de la BSCI doivent respecter ce code de conduite et ils sont contrôlés par des organismes indépendants accrédités.

Champ d'application: conditions de travail décentes > www.bsci-eu.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



pour des habits
produits dans la dignité

Clean Clothes Campaign

Organe responsable: Clean Clothes Campaign

Description: la campagne internationale Clean Clothes est une alliance d'ONG et de groupements commerciaux de 12 pays européens. Cette initiative œuvre à la promotion de meilleures conditions de travail dans l'industrie textile. Elle a développé des contacts avec quelque 200 organisations et associations de travailleurs dans les pays producteurs de vêtements. Elle a notamment développé un code de conduite relatif aux conditions de travail dans les ateliers de confection.

Champ d'application: promotion de meilleures conditions de travail dans l'industrie textile > www.cleanclothes.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Global Compact (Pacte Mondial)³

Organe responsable: Fondation pour le Pacte Mondial, Nations Unies

Description: le «Global Compact», ou Pacte Mondial, est une initiative onusienne lancée en 1999 qui s'adresse aux entreprises et organisations les plus diverses. En y adhérant de manière volontaire, les organismes s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur les dix principes du pacte touchant aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Le Pacte Mondial regroupe des milliers de participants répartis dans plus de 100 pays. L'adhésion n'est pas juridiquement contraignante, mais les organismes membres doivent rendre publics les engagements pris dans ce cadre.

Champ d'application: organismes s'engageant en faveur des droits de l'homme, des conditions de travail décentes, du respect de l'environnement et de la lutte contre la corruption > www.unglobalcompact.org

Contrôle: référentiel commun sans contrôle indépendant



Global Reporting Initiative (GRI)

Organe responsable: Global Reporting Initiative

Description: créée à la fin 1997, la GRI est une initiative multipartite développant des standards internationaux destinés à faciliter le classement (*reporting*) des entreprises, en prenant en compte leurs performances économiques, environnementales et sociales. L'adhésion est volontaire et le contrôle est effectué par un organisme tiers ou par la GRI, sur la base du rapport rédigé par les entreprises adhérentes. Tous les éléments des lignes directrices de la GRI sont jugés d'égale importance.

Champ d'application: performances économiques, environnementales et sociales des entreprises > www.globalreporting.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



ISO 26 000⁴

Organe responsable: ISO (Organisation Internationale de Normalisation)

Description: cette nouvelle norme en cours d'élaboration devrait être disponible à partir de 2010. Elle fournira des lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale (RS), mais n'est pas une norme de système de management, telle la norme ISO 14001, et n'est pas destinée à la certification. Elle sera destinée à tous les types d'organisations et d'entreprises dans le secteur public ou privé, dans les pays développés comme dans les contrées en développement.

Champ d'application: responsabilité sociétale (RS) > www.iso.org

Contrôle: référentiel commun sans contrôle indépendant



³ L'autorisation d'utiliser le logo du Pacte Mondial ne nous a malheureusement pas été accordée.

⁴ Le logo de l'ISO est une marque déposée. L'utilisation du logo de l'ISO a été gracieusement autorisée par l'ISO.



Principes directeurs de l'OCDE

Organe responsable: Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Description: les principes directeurs de l'OCDE sont des recommandations non contraignantes adressées aux entreprises par les gouvernements qui y ont souscrit (dernière révision en 2000). Ils couvrent les domaines liés à l'éthique de l'entreprise, dont l'emploi et les relations avec les partenaires sociaux, les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la divulgation d'informations, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence, ainsi que la fiscalité. Ils encouragent ainsi les contributions bénéfiques des multinationales au progrès économique, social et environnemental.

Champ d'application: principes directeurs liés à l'éthique de l'entreprise > www.ocde.org

Contrôle: référentiel commun sans contrôle indépendant



LABELS



Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

Organe responsable: Association suisse des AOC-IGP

Description: l'indication de provenance AOC a été créée en 1999 à Berne par l'Association suisse des AOC-IGP. Elle est décernée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Un produit AOC doit être entièrement élaboré dans sa région d'origine, depuis la production de la matière première jusqu'à la réalisation finale. Il porte le nom de la région d'où il est issu et doit respecter les trois conditions suivantes: origine, lien avec le terroir et méthodes de production respectueuses de la tradition régionale.

Champ d'application: tous les produits typiques ancrés dans une région leur donnant un caractère spécifique et une saveur inimitable > www.aoc-igp.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Association suisse des installations de compostage

Organe responsable: Association suisse des installations de compostage

Description: les bases du label sont décrites dans la «Directive ASIC 2001», qui définit trois qualités de compost. La composition des composts et digestats employés dans l'agriculture doit correspondre aux exigences légales minimales (avec une valeur limite de la teneur en ammonium). Les exigences pour les composts utilisés pour l'horticulture, le maraîchage et le paysagisme en plein champ sont plus strictes et celles pour les composts utilisés en cultures sous abri et par les utilisateurs amateurs sont encore plus sévères, notamment concernant les propriétés biologiques, chimiques et physiques. Cette directive sera prochainement remplacée par un document mis à jour et porté par les trois associations de la branche des déchets verts (ASIC, Biogas Forum, Kompostforum). Le nouveau label proposé par ce consortium sera publié prochainement.

Champ d'application: composts > www.vks-asic.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Blauer Engel (Ange Bleu)

Organe responsable: Gouvernement allemand

Description: le Blauer Engel est l'écolabel le plus ancien et le plus répandu au monde. Il a été créé en 1978 à l'initiative du Ministère fédéral de l'intérieur allemand. Ses critères portent sur le respect de la santé et de l'environnement (matériaux, substances, consommation de ressources et d'énergie, etc.) lors de la production et de l'utilisation. Ils sont établis par un jury indépendant composé notamment d'experts environnementaux, de représentants d'associations de consommateurs, de groupes industriels et d'autorités locales.

Champ d'application: regroupe aujourd'hui plus de 10000 produits et services répartis dans plus de 80 catégories > www.blauer-engel.de

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Bouquetin-Steinbock

Organe responsable: Steinbock-Label

Description: le label Bouquetin distingue depuis 1994 les établissements hôteliers de Suisse ayant adopté une approche durable. Au cours du processus de certification, on soumet à une expertise la gestion de l'environnement, la sauvegarde des ressources naturelles et le caractère régional des établissements, au même titre que les facteurs de rentabilité et de gestion de l'entreprise. Un établissement peut recevoir jusqu'à cinq bouquetins.

Champ d'application: hôtels, centres de conférences, pensions, auberges de jeunesse, etc. > www.steinbock-label.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



BIO



BIOSUISSE



RECONVERSION

Bourgeon Bio

Organe responsable: Fédération Bio Suisse

Description: le label Bourgeon Bio est géré par le comité de Bio Suisse, la Fédération des entreprises agricoles biologiques suisses, créée en 1981. Il atteste que les produits sont issus de l'agriculture biologique certifiée et répondent à des exigences d'un haut niveau écologique. Son cahier des charges dépasse les critères fixés par la Confédération pour les produits biologiques.

Le label Bourgeon Bio se décline en diverses variantes selon la provenance du produit:

→ Bourgeon Bio: plus de 10% des matières premières sont importées et proviennent d'exploitations biologiques

→ Bourgeon Bio Suisse: au minimum 90% des matières premières proviennent d'exploitations biologiques suisses

→ Bourgeon de reconversion: label réservé aux exploitations agricoles en cours de reconversion vers l'agriculture biologique. Ce processus prend au minimum deux ans.

Champ d'application: denrées alimentaires (végétales et animales), produits agricoles non alimentaires et non transformés (plantes, fleurs, etc.). > www.bio-suisse.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





DINplus

Organe responsable: DIN CERTCO

Description: la marque de qualité DINplus certifie les « pellets » de bois utilisés pour les petits systèmes de chauffage. Sa principale caractéristique tient dans le fait qu'elle combine les exigences du standard allemand DIN 51731 avec celles du standard autrichien ÖNORM M 7135. Elle porte sur des spécifications telles que le diamètre, la longueur, la densité, le taux d'humidité, le taux de cendre, le pouvoir calorifique, le taux de soufre, le taux d'azote, le taux de chlore, l'abrasion et les additifs.

Champ d'application: combustibles solides/barbecues > www.dincertco.de

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Energy Star

Organe responsable: Agence américaine pour la protection de l'environnement

Description: le label Energy Star est issu d'un programme lancé en 1992 par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) qui vise à réduire la consommation énergétique. Il a été introduit en Suisse en janvier 2009. Il distingue des appareils offrant une bonne performance énergétique, quel que soit le mode de fonctionnement (en marche, en veille, éteint, etc.).

Champ d'application: plus de 60 catégories regroupant notamment le matériel électronique, les ampoules, le matériel de bureau, etc. > www.energystar.gov ou > www.energystar.ch ou > www.eu-energystar.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Forest Stewardship Council (FSC)

Organe responsable: FSC International

Description: le Forest Stewardship Council est une ONG fondée en 1993, suite au [Sommet de la Terre de Rio](#), par des représentants d'entreprises ainsi que de groupements sociaux et environnementaux. Il encourage une exploitation des ressources forestières mondiale basée sur le respect de l'environnement et des critères sociaux et économiques. À ce jour, des millions d'hectares de forêts répartis dans 80 pays ont déjà obtenu la certification FSC. Il existe trois labels distincts permettant d'indiquer clairement les matières premières contenues dans un produit:

→ FSC 100%: produit composé exclusivement de bois/fibres provenant de forêts certifiées FSC

→ FSC Mix: produit composé d'un mélange de bois/fibres issus de forêts FSC et de bois/fibres issus de sources contrôlées (mais non FSC), contenant parfois également du bois/des fibres recyclés

→ FSC Recycling: produit composé d'au moins 85% de bois/fibres recyclés.

Les différents sites de production et de transformation des produits FSC doivent être certifiés par un organisme tiers (certification de type ISO 14 001 ou équivalent).

Champ d'application: bois et fibres provenant de forêts certifiées, [papier/carton](#)

> www.fsc.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Fourchette verte

Organe responsable: Fourchette verte Suisse

Description: le label Fourchette verte a été créé à Genève en 1993 à l'initiative de la Direction générale de la santé et du Département de l'action sociale et de la santé. Il vise à garantir une restauration offrant une bonne qualité nutritionnelle et respectant les critères de la pyramide alimentaire. Ses exigences portent également sur certains aspects du **système de management environnemental** des établissements de restauration.

Champ d'application: établissements de restauration servant des assiettes ou plats du jour, crèches et institutions > www.fourchetteverte.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Genève Région – Terre Avenir

Organe responsable: République et canton de Genève

Description: Ce label est non seulement une identification des produits de l'agriculture genevoise, mais un signe du réel engagement des producteurs. Il met en évidence les principaux atouts de l'agriculture genevoise et contribue au rapprochement des paysans et des citoyens en facilitant l'accès aux produits agricoles régionaux. Le label découle de la volonté du Conseil d'État du canton de Genève de préserver la zone agricole. Il repose sur quatre principes:

- *La qualité:* la fraîcheur, la diversité et le goût des produits, le respect de l'environnement et le refus des **organismes génétiquement modifiés (OGM)**.
 - *La proximité* crée un lien de confiance entre les agriculteurs et les consommateurs et engendre une réduction des transports.
 - *La traçabilité* permet de contrôler la filière de production pour une visibilité des produits du champ à l'assiette.
 - *L'équité* garantit des conditions de travail justes et le respect des conventions collectives.
- Le label genevois est certifié par un organisme indépendant.

Champ d'application: plus de 70 variétés de légumes, ainsi que des fruits, vins, viandes, plantes aromatiques, etc. > www.opage.ch/label/FR/default.htm

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Global Organic Textile Standard (GOTS)

Organe responsable: International Association Natural Textile Industry

Description: le Global Organic Textile Standard a été créé en 2002 à l'initiative du «Groupe de Travail International d'Entreprises de Textiles Naturels». Les produits distingués par ce label sont issus d'une agriculture répondant à des critères biologiques et ils sont fabriqués dans le respect de critères environnementaux et sociaux.

Champ d'application: fibres textiles naturelles > www.global-standard.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Indication Géographique Protégée (IGP)

Organe responsable: Association suisse des AOC-IGP

Description: l'indication de provenance IGP a été créée en 1999 à Berne par l'Association suisse des AOC-IGP. Elle est décernée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) aux produits dont au moins une des étapes de production se déroule dans leur région d'origine et auxquels les savoir-faire locaux confèrent une identité forte. Un produit IGP doit respecter les trois conditions suivantes: origine, lien avec le terroir et méthodes de production respectueuses de la tradition régionale.

Champ d'application: tous les produits typiques ancrés dans une région leur donnant un caractère spécifique > www.aoc-igp.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



IP-Suisse

Organe responsable: association IP-Suisse

Description: le label IP-Suisse est géré par l'association du même nom. Cet organisme, créé en 1989, défend les intérêts des paysans pratiquant la «production intégrée». Il réunit des exploitations familiales respectant les principes de la protection de l'environnement et de celle des animaux. Pour obtenir le label IP-Suisse, les paysans doivent répondre à des exigences plus sévères que celles posées par la Confédération en matière de principes écologiques.

Champ d'application: viande, fruits et jus de fruits, céréales, pommes de terre, huile de colza et pain > www.ipsuisse.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



IVN Naturtextil

Organe responsable: Internationaler Verband der Naturtextilwirtschaft

Description: ce label est issu de l'«Association internationale de l'industrie des textiles naturels». Ses critères, relatifs au respect de conditions sociales et de l'environnement, portent sur toutes les phases de production, depuis le traitement de la fibre ou des peaux jusqu'à la confection des produits finis. Il existe deux normes: celle pour les textiles, IVN Naturtextil Best, et celle pour les articles en cuir, IVN-Naturleder.

Champ d'application: fibres textiles et vêtements, cuir > www.naturtextil.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





La Clef Verte

Organe responsable: Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe

Description: label environnemental pour l'hébergement touristique créé au Danemark en 1994 par les professionnels de l'hôtellerie. Ce label a été repris en 1998 par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe. Sur le plan international, ce label se nomme «Green Key».

Les critères pour campings, hôtels, gîtes et chambres d'hôtes concernent les thèmes suivants: gestion environnementale générale et formation des employés, gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, **achat responsable**, sensibilisation à l'environnement pour les hôtes et cadre de vie agréable.

Le contrôle du respect des critères est établi par un jury indépendant, composé d'organismes en lien avec le secteur de l'hôtellerie.

Champ d'application: hôtels, campings et gîtes > www.laclefverte.org
ou > www.green-key.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Label de qualité Energie-bois Suisse

Organe responsable: Energie-bois Suisse

Description: le label de qualité Energie bois-Suisse est géré par l'association du même nom. Il concerne les chauffages à bois destinés aux pièces d'habitation et les chaudières à bois. Ses exigences visent de faibles taux d'émissions polluantes et un haut rendement énergétique. Les prestations de service liées à l'achat de chauffages à bois ou de chaudières doivent également s'avérer favorables au client. Ce label promeut l'image positive du chauffage au bois.

Champ d'application: chauffages et chaudières à bois. > www.holzenergie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Label écologique de l'Union Européenne

Organe responsable: Comité de l'Union européenne

Description: ce label est administré par le Comité de l'Union européenne pour le label écologique (CUELE). Il est soutenu par la Commission européenne, par tous les États membres de l'Union européenne ainsi que par l'Espace Économique Européen (EEE). Les produits et services homologués doivent répondre à des critères écologiques et liés aux performances, tout en offrant une qualité et une sécurité équivalentes à des produits de même catégorie non labellisés.

Champ d'application: 26 groupes de produits (matériel électronique, textiles, appareils domestiques, **papier**, lieux d'hébergements touristiques, etc.) > www.eco-label.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Label de l'Union européenne pour les produits biologiques

Organe responsable: Commission européenne – Direction générale agriculture et développement rural

Description: ce nouveau label «eurofeuille» figurera sur tous les produits biologiques préemballés élaborés dans les États membres de l'Union européenne. Il entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2010.

Champ d'application: produits alimentaires biologiques

> www.ec.europa.eu/agriculture/organic

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Marine Stewardship Council (MSC)

Organe responsable: Marine Stewardship Council

Description: le label MSC est géré par l'organisation indépendante à but non lucratif du même nom. Créée en 1997, son objectif est de trouver des solutions aux problèmes de surpêche. Elle est soutenue par de nombreuses organisations internationales, dont des fondations, des agences de développement et des entreprises privées. Les produits labellisés par le MSC sont issus de pêcheries exemplaires et respectueuses de l'environnement, qui ne doivent pas pratiquer de surexploitation des ressources. Le référentiel environnemental du MSC est le seul ensemble de principes écologiques reconnu à l'échelon international sur le plan de la pêche.

Champ d'application: poissons et fruits de mer > www.msc.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Max Havelaar

Organe responsable: Max Havelaar Suisse

Description: le label Max Havelaar est octroyé par la Fondation Max Havelaar et il atteste que les produits sont issus du **commerce équitable**. En Suisse, cette fondation a été créée en 1992 par six grandes œuvres d'entraide: Action de Carême, Caritas, EPER, Helvetas, Pain pour le Prochain et Swissaid. Les produits labellisés Max Havelaar sont fabriqués et commercialisés dans le respect des règles suivantes:

- garantie d'un prix d'achat minimal au producteur
- relations commerciales à long terme
- conditions de travail décentes
- projets sociaux pour la communauté locale (développés grâce à la prime pour les producteurs)
- production ménageant l'environnement.

La Fondation Max Havelaar est membre de l'organisation internationale Fairtrade Labeling Organizations International (FLO) et elle se conforme aux standards internationaux définis par celle-ci pour le commerce équitable.

Champ d'application: produits alimentaires (bananes, chocolat, etc.) et non alimentaires (habillement, cosmétiques, etc.) > www.maxhavelaar.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





MINERGIE

Organe responsable: MINERGIE

Description: MINERGIE est un label de qualité destiné aux bâtiments neufs ou rénovés. Il est soutenu par les milieux économiques, les cantons et la Confédération. Le label MINERGIE accorde la priorité au confort d'habitat et de travail pour les usagers du bâtiment. Il garantit une utilisation rationnelle de l'énergie, une valorisation des énergies renouvelables et une aération intégrée. Il se décline en quatre variantes:

- MINERGIE: utilisation rationnelle de l'énergie et recours accru aux **énergies renouvelables**, avec amélioration de la qualité de vie et diminution des atteintes à l'environnement
- MINERGIE-P: consommation d'énergie inférieure à celle de MINERGIE
- MINERGIE-ECO: utilisation rationnelle de l'énergie et construction saine et écologique
- MINERGIE-P-ECO: combinaison des exigences complémentaires de MINERGIE-P et MINERGIE-ECO.

Champ d'application: bâtiments neufs ou rénovés > www.minergie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



NF Environnement

Organe responsable: AFNOR Certification

Description: la marque NF Environnement a été créée en 1991 et elle découle de normes françaises, européennes ou internationales. Elle distingue les produits présentant, à performances égales, un impact réduit sur l'environnement. Pour obtenir cette marque, le produit doit répondre à des critères portant sur l'écologie et l'aptitude à l'usage. Ces critères sont le résultat de négociations entre représentants d'industriels, d'associations de consommateurs, d'associations de protection de l'environnement, de distributeurs et des pouvoirs publics.

Champ d'application: produits de nettoyages, ameublement, sacs poubelles, peintures, colles, etc. > www.marque-nf.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Nordic Ecolabel

Organe responsable: Conseil nordique des ministres

Description: le Nordic Ecolabel a été créé en 1989 par le Conseil nordique des ministres (Norvège, Suède, Finlande, Islande et Danemark). Il concerne un grand nombre de produits et services répondant à des critères environnementaux très stricts (matériaux, substances, consommation de ressources et d'énergie, etc.). Les contrôles sont basés sur l'analyse d'échantillons en laboratoires indépendants et la visite des sites de production.

Champ d'application: 66 groupes de produits (électronique, produits de nettoyage, **papier**, jouets, textiles, restaurants, hôtels, etc.) > www.svanen.nu

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Öko-Text

Organe responsable: Institut autrichien pour la recherche textile

Description: le label Öko-Text est issu de l'Association internationale Öko-Text, créée en 1992 par l'Institut autrichien pour la recherche textile (ÖTI) et l'institut de recherche Hohenstein. L'association regroupe à ce jour 14 instituts renommés en Europe et au Japon, avec des représentations et des bureaux de liaison dans plus de 40 pays. Le label présente trois variantes:

→ Öko-Text Standard 100: garantit des textiles exempts de substances nuisibles à la santé

→ Öko-Text Standard 1000: implique un système de contrôle et de certification pour les sites de production de la chaîne textile basé sur des critères de management environnemental et des critères sociaux

→ Öko-Text Standard 100+: combine le Standard 100 et le Standard 1000.

Champ d'application: fibres textiles, cuir, et/ou fabricants de la chaîne textile

> www.oeko-tex.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Parc naturel

Organe responsable: Fondation Nature et Économie

Description: la Fondation Nature et Économie a été fondée en 1995. Le label de qualité «Parc Naturel» s'adresse aux entreprises dont les sites (zones industrielles et commerciales en particulier) contribuent à la sauvegarde de la biodiversité, notamment par la qualité de leurs aménagements proches de l'état naturel.

Champ d'application: espaces verts > www.natureeteconomie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



FONDATION Nature&Economie



Produits du Terroir vaudois

Organe responsable: ProTerroir Sàrl

Description: le label Produits du Terroir vaudois est géré par ProTerroir Sàrl. Il est avant tout un label régional distinguant les produits agricoles artisanaux, cultivés et transformés dans le canton de Vaud, selon des modes de production respectueux de l'environnement et des animaux.

Champ d'application: fruits et légumes, viande, poissons, produits laitiers, boissons, etc. > www.terroir-vaudois.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)⁵

Organe responsable: PEFC Council

Description: le label PEFC a été créé en 1999 par une organisation faitière internationale des milieux de l'économie forestière et du bois. Il distingue les forêts gérées durablement, sur la base de critères environnementaux, sociaux et économiques. Les pays titulaires de ce label peuvent édicter leurs propres directives PEFC tout en respectant les critères européens pour un développement durable.

Champ d'application: bois et produits à base de bois issus d'une gestion forestière durable > www.pefc.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



5 Le logo reproduit ici avec la permission de PEFC Council



STEP Fairtrade Carpets (STEP)

Organe responsable: Max Havelaar Suisse

Description: le label STEP a été créé en 1995 par des représentants du commerce de tapis, d'ONG et des ministères suisses. Depuis le 1^{er} janvier 2007, il est géré en tant qu'unité commerciale autonome au sein de la Fondation Max Havelaar (Suisse). Il s'engage en faveur de bonnes conditions de travail dans les ateliers de production de tapis faits main, lutte contre le travail abusif des enfants et promeut des méthodes de production soucieuses de la protection de l'environnement.

Champ d'application: tapis faits main > www.label-step.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Suisse Garantie

Organe responsable: Agro-Marketing Suisse AMS

Description: la marque Suisse Garantie est propriété d'Agro-Marketing Suisse (AMS), une association regroupant les organisations sectorielles de l'agriculture suisse. Elle distingue des aliments produits et transformés en Suisse selon des règles respectueuses des animaux et de l'environnement et excluant les organismes génétiquement modifiés. Des dérogations à ce principe ne sont possibles que lorsqu'il y a pénurie de matière première indigène en raison d'une mauvaise récolte. Dans de tels cas, il est permis d'intégrer au maximum 10% de matière première étrangère dans le processus de transformation. Sont également considérés comme suisses les produits de la Principauté du Liechtenstein, de la zone franche de Genève et des zones frontalières faisant l'objet d'un traité.

Champ d'application: viande, œufs, lait, volailles, fruits, légumes, céréales, oléagineux, miel, pommes de terre, champignons, etc. > www.suissegarantie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



TCO

Organe responsable: TCO development

Description: le label TCO est délivré par un organisme de certification d'origine suédoise. Les critères portent sur des aspects qualitatifs et ergonomiques ainsi que sur la réduction des impacts environnementaux, grâce notamment à la limitation du taux de substances nocives dans les produits et à la recherche d'**efficacité énergétique** dans les appareils électriques et électroniques.

Champ d'application: écrans, ordinateurs, ordinateurs portables, projecteurs, casques d'écoute et autre matériel informatique > www.tcodevelopment.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Umweltzeichen autrichien

Organe responsable: Gouvernement autrichien

Description: le label Umweltzeichen, développé et géré par le Ministère de l'agriculture et des forêts autrichien, garantit des produits et services respectueux de l'environnement, tant au stade de la production qu'à celui de l'utilisation. Il a pour objectif une bonne qualité de vie, une information transparente et claire ainsi qu'une responsabilisation environnementale des entreprises.

Champ d'application: bois, textiles, appareils électroménagers, appareils de bureau, produits de nettoyage, peintures et vernis, etc. > www.umweltzeichen.at

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Valais Excellence

Organe responsable: Association Marque Valais

Description: le label Valais Excellence a été créé pour distinguer les acteurs et les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental. Il est basé sur une double certification ISO 9001 & 14001 ainsi que sur des critères de performance de l'entreprise selon les valeurs du **développement durable**.

Champ d'application: entreprises valaisannes, tous secteurs confondus

> www.valais-excellence.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Vinatura

Organe responsable: Vitiswiss

Description: la première étape pour le label Vinatura est l'obtention du certificat Vitiswiss. Le certificat est délivré aux viticulteurs appliquant les prestations écologiques requises (PER) et les prescriptions de Vitiswiss. Il promet une viticulture respectueuse de l'environnement. Le vin fait, ensuite, l'objet d'une analyse complète afin de garantir une parfaite maîtrise des bonnes pratiques œnologiques, notamment une utilisation minimale et judicieuse des sulfites.

Champ d'application: vins > www.vinatura.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



INDICES

Etiquette-environnement⁶

Organe responsable: Confédération

Description: lancée par la Confédération, l'étiquette-environnement doit remplacer l'actuelle étiquetteEnergie pour les voitures neuves à partir de 2010. Elle indiquera la consommation d'énergie, l'**efficacité énergétique** et les rejets de CO₂ (soit les données actuelles de l'étiquetteEnergie, plus la charge environnementale découlant du fonctionnement du véhicule, calculée en **unités de charge écologique (UCE)**).

Champ d'application: voitures de tourisme

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



EtiquetteEnergie

Organe responsable: Confédération

Description: l'étiquetteEnergie a été introduite en Suisse le 1^{er} janvier 2002. Elle est obligatoire pour les appareils électroménagers et les ampoules, et doit indiquer la consommation d'énergie ainsi que d'autres caractéristiques énergétiques. Pour les voitures de tourisme neuves, elle doit fournir au consommateur des informations portant sur la consommation de carburant, les émissions de CO₂ et le rendement énergétique des véhicules. Elle sera remplacée par l'étiquette-environnement d'ici 2010 pour les voitures de tourisme neuves.

Champ d'application: appareils électroménagers, ampoules et voitures de tourisme

> www.etiquetteenergie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



6 Le logo pour Etiquette-environnement est en cours d'élaboration.